L'activité partielle en 2016 dans les établissements bretons

décembre 2017

En 2016, 1,5 millions d'heures ont été indemnisées au titre de l'activité partielle en Bretagne, soit 10% de plus qu'en 2015. Cependant, le nombre d'établissement ayant eu recours à l'activité partielle est en baisse (775 établissements en 2016 contre 932 en 2015). En moyenne mensuelle, environ 3 080 salariés ont été concernés par l'activité partielle, dont quatre sur cinq qui occupent des postes d'ouvrier.
Le volume de l'activité partielle est concentré à 70% dans l'industrie et les établissements de 50 salariés ou plus. La hausse des heures chômées concerne principalement l'industrie agroalimentaire, dont le volume a triplé, tandis que la consommation dans la construction a diminué de 38%.
Le principal motif de recours est la conjoncture économique (7 autorisations sur 10). L'activité partielle se traduit le plus souvent par une réduction horaire de tout ou partie de l'établissement. Certains établissements recourent à l'activité partielle de façon récurrente : 20% des établissements utilisateurs en 2016 l'ont également été durant les deux années précédentes.
En 2016, les dépenses publiques (État et Unédic), au titre de l'activité partielle pour les établissements bretons, s'élèvent à 11,4 millions d'euros.

L'activité partielle est un dispositif qui permet aux entreprises confrontées à des difficultés passagères de différentes origines (économique, technique, à la suite d'intempéries ou d'autres évènements exceptionnels) de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de leurs salariés. Elle vise à éviter des licenciements économiques en permettant d'ajuster le volume d'heures travaillées aux fluctuations de leur activité. Le salarié en activité partielle perçoit une indemnité au titre des heures chômées, financée par l'État et l'Unédic.

Une hausse du volume d'heures chômées faisant suite à deux années de baisse

Sur l'ensemble de l'année 2016, le recours à l'activité partielle a augmenté : 1,508 millions d'heures ont été chômées, soit 10% de plus qu'en 2015. Cette hausse fait suite à deux années consécutives de baisse (-44% en 2015 et -19% en 2013). Pour les années 2012 et 2013, l'activité partielle avait fortement augmenté (respectivement +139% et +41%). A l'échelle nationale en 2016, la tendance reste à la baisse (-9%), comme les deux années précédentes. A noter, que le pic de 2009, notamment lié à la crise et à une meilleure indemnisation des salariés avec la mise en place de l'activité partielle de longue durée (mai 2009), avait beaucoup plus affecté le niveau national que le niveau régional.

Au total en 2016 pour la Bretagne, l'État et l'Unédic ont dépensé 11,4 millions d'euros pour aider les employeurs à indemniser les salariés en activité partielle, dont 61% à la charge de l'État et 39% à la charge de l'Unédic. Ce montant, étroitement lié au nombre d'heures consommées, a progressé de 13% par rapport à l'année 2015.

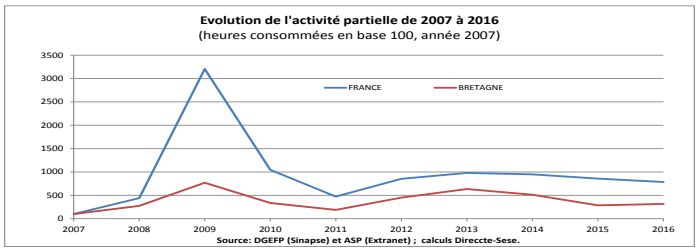

Une consommation concentrée sur quelques établissements industriels

Sur l'année 2016, 775 établissements bretons ont recouru à ce dispositif, contre 932 en 2015 et 1073 en 2014. La baisse concerne plus particulièrement les établissements de moins de 20 salariés (625 ont eu recours contre 775 l'année précédente, soit une baisse de 19%). Les établissements ayant recours à l'activité partielle représentent 0,9% des établissements bretons employeurs. Cette part s'élève à 2,4% pour les établissements de 50 à 249 salariés ou plus et 4,4% des établissements de 250 salariés ou plus.

Le volume d'heures consommées au titre de l'activité partielle est très concentré et le secteur industriel reste prédominant. Ainsi, les trois établissements les plus consommateurs représentent près de la moitié des heures d'activité partielle consommées. Parmi les 10 établissements les plus utilisateurs, 8 ont une activité industrielle. L'industrie automobile, premier secteur utilisateur avec 578 000 heures consommées, représente à lui seul 38% de l'ensemble des heures chômées de la région en 2016. Les établissements de 50 salariés ou plus représentent 9% des établissements utilisateurs mais concentrent 70% des heures chômées. Ce poids était de 62% en 2015. A l'inverse, les établissements de moins de 20 salariés, largement majoritaires parmi les utilisateurs de l'activité partielle (81%), ne consomment que 20% des heures chômées.

Consommation en hausse dans l'industrie agroalimentaire, en baisse dans la construction

Les évolutions de l'activité partielle sont différentes selon les secteurs d'activité. Le volume des heures chômées dans l'industrie agroalimentaire a plus que triplé. En conséquence, 15% de l'ensemble des heures consommées en Bretagne l'ont été dans ce secteur, contre 5% en 2015. A l'inverse, le nombre d'heures d'activité partielle s'est replié dans la construction (-38%), alors qu'il était en forte progression les trois années précédentes. Le nombre d'établissements ayant eu recours à ce dispositif est aussi en baisse dans ce secteur (214, contre 318 en 2015). La consommation dans l'industrie automobile reste à un niveau élevé avec une progression modérée (+0,8%).

Au sein du secteur tertiaire, les volumes d'heures chômées dans les activités « soutien aux entreprises » et « commerce, transports, hébergement et restauration » ont progressé de plus d'un tiers pour chacune, même si le nombre d'établissements concernés a diminué (respectivement -21% et -7%).

L'implantation des grands secteurs utilisateurs explique en grande partie les évolutions départementales. La hausse du volume d'heures, portée par le secteur agroalimentaire, est forte dans le Finistère (+86%). A l'image du secteur automobile, l'évolution est quasi stable en Ille-et-Vilaine, mais ce département concentre plus de la moitié des heures consommées. Le Morbihan enregistre à la fois, une baisse du nombre d'établissements ayant recours à l'activité partielle (-20%) et une baisse du volume d'heures consommées (-21%).

Recours à l'activité partielle selon le département d'implantation, le secteur d'activité et la taille de l'établissement

	Etablissements ayant recours à l'activité partielle					Heures chômées au titre de l'activité partielle				
	Nombre		Evolution sur un an (en %)	Part (en %)		Nombre		Evolution sur un an (en %)	Part (en %)	
	2015	2016		2015	2016	2015	2016		2015	2016
Département										
Côtes-d'Armor	119	121	1,7	12,8	15,6	95 655	99 486	4,0	7,0	6,6
Finistère	282	238	-15,6	30,3	30,7	217 700	405 420	86,2	15,9	26,9
Ille-et-Vilaine	243	186	-23,5	26,1	24,0	827 822	824 875	-0,4	60,5	54,7
Morbihan	288	230	-20,1	30,9	29,7	226 496	177 859	-21,5	16,6	11,8
Secteur d'activité										
Agriculture, sylviculture, pêche	93	90	-3,2	10,0	11,6	63 344	72 440	14,4	4,6	4,8
Industrie agroalimentaire	34	39	14,7	3,6	5,0	71 290	233 378	227,4	5,2	15,5
Fab. produits en caoutchouc/plastique et produits minéraux non métalliques	33	29	-12,1	3,5	3,7	95 111	84 393	-11,3	7,0	5,6
Industrie automobile	9	5	-44,4	1,0	0,6	573 224	578 066	0,8	41,9	38,3
Autres industries	101	88	-12,9	10,8	11,4	149 965	165 972	10,7	11,0	11,0
Construction	318	214	-32,7	34,1	27,6	247 725	153 731	-37,9	18,1	10,2
Commerce, transports, hébergement et restauration	177	165	-6,8	19,0	21,3	87 578	119 972	37,0	6,4	8,0
Soutien aux entreprises	108	85	-21,3	11,6	11,0	56 623	76 826	35,7	4,1	5,1
Autres services	59	60	1,7	6,3	7,7	22 814	22 863	0,2	1,7	1,5
Taille de l'établissement										
Moins de 20 salariés	775	625	-19,4	83,2	80,6	359 747	304 460	-15,4	26,3	20,2
De 20 et 49 salariés	90	81	-10,0	9,7	10,5	165 962	148 146	-10,7	12,1	9,8
De 50 et 249 salariés	61	58	-4,9	6,5	7,5	316 778	480 308	51,6	23,2	31,9
250 salariés ou plus	6	11	83,3	0,6	1,4	525 187	574 725	9,4	38,4	38,1
BRETAGNE	**932**	**775**	**-16,8**	**100,0**	**100,0**	**1 367 674**	**1 507 640**	**10,2**	**100,0**	**100,0**

Source: ASP (Extranet - avec mise à jour au 29 nov. 2017) ; calculs Direccte-Sese.

Le recours à l'activité partielle est essentiellement motivé par la conjoncture économique

La conjoncture économique reste le principal motif de recours à l'activité partielle avec 70% des demandes autorisées qui ont donné lieu à consommation en 2016. C'est particulièrement vrai dans la construction et l'industrie (86% et 82%). Le motif conjoncturel est, en revanche, minoritaire dans le secteur agriculture et pêche (10%), où les demandes font plus souvent suite à un sinistre ou à des intempéries de caractère exceptionnel (46%).

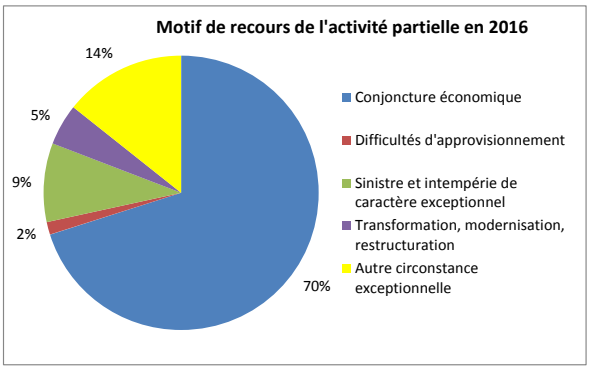

Champ: demandes d'activité partielle autorisées ayant donné lieu à consommation en 2015 ; Bretagne. Source: ASP (Extranet) ; calculs Direccte-Sese.

La forme la plus courante de l'activité partielle consiste à réduire les horaires de travail sans fermer l'établissement : elle concerne les trois quarts des épisodes d'activité partielle. Toutefois, les modalités de mise en œuvre sont liées au motif de recours. La fermeture de tout ou partie de l'établissement est plus fréquente en cas de transformation, restructuration, modernisation (91% de ces autorisations) ou de sinistre et d'intempérie de caractère exceptionnel (84%) et est moins fréquente en cas de recours lié à la conjoncture économique (20%).

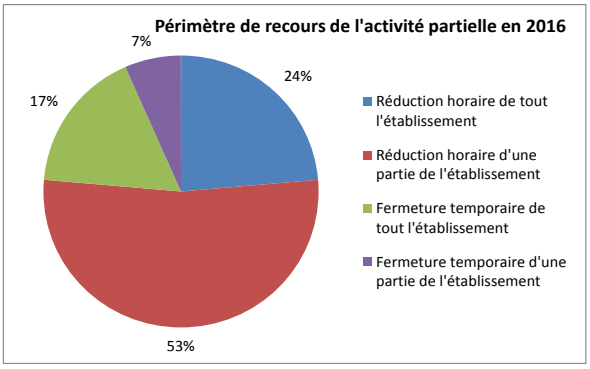

Champ: demandes d'activité partielle autorisées ayant donné lieu à consommation en 2015 ; Bretagne. Source: ASP (Extranet) ; calculs Direccte-Sese.

Un établissement sur cinq ayant eu recours à l'activité partielle y a également recouru les deux années précédentes

La durée du recours à l'activité partielle (mesurée en mois, consécutifs ou non) et sa récurrence sur une période donnée renseignent sur le caractère passager ou régulier des difficultés rencontrées par les établissements.

Parmi les établissements qui ont consommé au moins une heure d'activité partielle en 2016, 40 % ont eu recours à l'activité partielle pour une durée courte, comprise entre 1 et 3 mois, sur la période 2014-2016. A l'inverse, 15 % des établissements consommateurs en 2016 ont utilisé le dispositif pendant 13 mois ou plus sur la période 2014-2016. Ce recours sur une longue durée est d'autant plus fréquent que l'établissement est de grande taille : 45 % des établissements d'au moins 250 salariés ayant eu recours à l'activité partielle en 2016 l'ont fait pendant plus de 12 mois entre 2014 et 2016, contre 34% pour ceux de 50 à 249 salariés, 25% pour ceux de 20 à 49 salariés et seulement 12% pour les établissements de moins de 20 salariés.

Parmi les établissements bretons ayant utilisé l'activité partielle en 2016, 52 % n'y ont eu recours ni en 2014 ni en 2015, 28 % l'ont également utilisé l'une de ces deux années et 20% chacune des trois années. L'utilisation de l'activité partielle en 2016 seulement domine largement parmi les établissements de moins de 20 salariés (54 %). A l'inverse, chez ceux de 250 salariés ou plus, l'utilisation répétée d'une année à l'autre est plus répandue (45 % des utilisateurs en 2016 l'ont aussi été en 2014 et 2015). La récurrence est beaucoup moins prononcée pour les établissements du secteur agroalimentaire. Parmi celles ayant eu recours à l'activité partielle en 2016, 72% n'y avaient pas eu recours dans les deux années précédentes.

Durée et récurrence à l'activité partielle sur 2014-2016

	Durée cumulée de recours* à l'activité partielle sur 2014-2016				Récurrence de l'activité partielle entre 2014 et 2016			Ensemble
	1-3 mois	4-6 mois	7-12 mois	13 mois ou plus	en 2016 uniquement	En 2016 et 2015 ou en 2014	En 2016, 2015, et 2014	
Département								
Côtes-d'Armor	40	22	25	13	56	28	16	100
Finistère	39	28	23	10	49	31	20	100
Ille-et-Vilaine	42	22	16	20	54	24	22	100
Morbihan	39	23	20	18	52	29	20	100
Secteur d'activité								
Agriculture, sylviculture, pêche	39	34	22	4	43	30	27	100
Industrie agroalimentaire	49	31	18	3	72	26	3	100
Fab. produits en caoutchouc/plastique et produits minéraux non métalliques	28	14	10	48	24	28	48	100
Industrie automobile	0	0	20	80	20	0	80	100
Autres industries	35	13	27	25	42	25	33	100
Construction	40	26	21	13	49	33	18	100
Commerce, transports, hébergement et restauration	48	24	13	14	64	22	13	100
Soutien aux entreprises	27	25	28	20	48	35	16	100
Autres services	47	20	22	12	67	25	8	100
Taille de l'établissement								
Moins de 20 salariés	41	25	21	12	54	29	17	100
De 20 et 49 salariés	41	23	11	25	48	23	28	100
De 50 et 249 salariés	31	12	22	34	40	31	29	100
250 salariés ou plus	9	18	27	45	36	18	45	100
BRETAGNE	**40**	**24**	**21**	**15**	**52**	**28**	**20**	**100**

* Un établissement a recours à l'activité partielle partielle pendant 1 mois lorsqu'il consomme au moins une heure d'activité partielle au cours du mois.

Champ: établissements ayant eu recours à l'activité partielle en 2016 ; Bretagne

Source: DGEFP (Sinapse) et ASP (Extranet) ; calculs Direccte-Sese.

Une durée mensuelle de travail réduite de 38 heures par salarié indemnisé

Lorsque les établissements bretons utilisent l'activité partielle, en moyenne 36% de leurs salariés se retrouvent en activité partielle. Cette moyenne recouvre toutefois des disparités selon la taille de l'établissement. Ainsi, la part des salariés en activité partielle est beaucoup plus élevée dans les petits établissements (59 % en moyenne dans ceux de moins de 20 salariés) que dans les grands (31 % dans ceux de 250 salariés ou plus). Des disparités existent aussi par secteur d'activité, ainsi pour les établissements de la construction ou de l'industrie agroalimentaire recourant à ce dispositif, la part des salariés affectés est relativement élevée (respectivement 63% et 55%).

Pour les salariés concernés, l'activité partielle a conduit à une réduction d'activité moyenne de 38 heures dans le mois, soit le quart d'un temps plein. Ce nombre d'heures chômées par salarié est très variable selon la taille de l'établissement : 48 heures pour les établissements de moins de 20 salariés contre seulement 31 heures pour ceux de 250 salariés ou plus.

Des hommes, ouvriers et souvent âgés de 40 ans ou plus

En moyenne mensuelle sur l'année 2016, 3 080 salariés sont en activité partielle. En lien avec la prédominance du secteur industriel dans l'utilisation de ce dispositif, le profil-type du salarié en activité partielle est un homme (74%), ayant 50 ans ou plus (46%) ou dans la tranche d'âge 40-49 ans (32%), occupant un poste d'ouvrier (83%), dont l'établissement emploie 50 salariés ou plus (74%).

Pour en savoir plus :

* Présentation du dispositif :
http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/maintien-dans-l-emploi/activite-partielle-373020
* Données statistiques et publications nationales :
http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/article/l-activite-partielle
*Sandra Nevoux, Laetitia Otte, Benoît Roumier (2016), « L'activité partielle en 2015 : la réduction des heures chômées se poursuit », Dares résultats, juillet 2017 / n°048.

Profil des salariés et nombre d'heures chômées par mois

	Nombre moyen de salariés concernés un mois donné	Répartition (en %)	Nombre d'heures sur le mois
BRETAGNE	**3 080**	100,0	**37,9**
Sexe			
Femme	807	26,2	41,4
Homme	2 273	73,8	31,6
Catégorie socio-professionnelle			
Ouvrier	2 551	82,8	37,5
Employé, technicien ou agent de maitrise	478	15,6	39,2
Cadre	38	1,2	49,1
Apprenti ou en contrat de professionnalisation	13	0,4	37,1
Tranche d'âge			
Moins de 30 ans	185	6,0	41,6
30-39 ans	490	15,9	39,1
40-49 ans	985	32,0	36,9
50 ans ou plus	1 420	46,1	37,7
Département de l'établissement			
Côtes-d'Armor	181	5,9	41,1
Finistère	465	15,1	63,7
Ille-et-Vilaine	2 076	67,4	31,3
Morbihan	358	11,6	41,0
Secteur d'activité de l'établissement			
Agriculture, sylviculture, pêche	71	2,3	29,7
Industrie agroalimentaire	269	8,7	72,3
Fab. produits en caoutchouc/plastique et produits minéraux non métalliques	238	7,7	24,5
Industrie automobile	1 518	49,3	31,7
Autres industries	346	11,2	34,2
Construction	263	8,6	47,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	222	7,2	43,8
Soutien aux entreprises	116	3,8	45,8
Autres services	37	1,2	48,3
Taille de l'établissement			
Moins de 20 salariés	482	15,6	47,9
De 20 et 49 salariés	329	10,7	36,7
De 50 et 249 salariés	745	24,2	46,6
250 salariés ou plus	1 524	49,5	30,8

Champ: Bretagne - Année 2016.
Source: ASP (Extranet) ; calculs Direccte-Sese.

Réalisation : DIRECCTE de Bretagne / service E.S.E (études, statistiques, évaluation)
Courriel : **direccte-bretag.ese@direccte.gouv.fr**
www.bretagne.direccte.gouv.fr Rubrique "études et statistiques"

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE